

NOUVELLE OPAH

Les résultats de l'étude Habitat ont convaincu les élus de lancer une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Elle aura lieu jusqu'en 2019 et permettra aux habitants de la CC2V d'obtenir des subventions pour certains travaux. Faisons le point.



Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée pour trois années. Entre 2016 et 2019, des personnes qui envisagent certains travaux dans leur logement peuvent bénéficier de subventions. Ces aides s'adressent aux habitants de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V). Pour y accéder, ils peuvent contacter l'association INHARI qui a été missionnée par la CC2V. Elle renseigne sur les aides existantes, en fonction de la situation et du projet, mais surtout elle aide à monter, puis suit, les dossiers. Au total ce sont plus de 1 300 000 euros d'aides qui pourront être versées sur ces trois années. Pour y accéder, les habitants peuvent se rendre aux permanences hebdomadaires (mardi et jeudi - voir ci-dessous) ou prendre rendez-vous au n° vert mis en place : **0 800 97 22 98**

Une enveloppe de 1 300 000 euros pour 145 logements aidés

Le programme prévoit d'améliorer 145 logements sur trois ans dans trois grands domaines : le maintien à domicile, l'habitat indigne et la précarité énergétique. Face à la multiplicité des aides (nationales, régionales et départementales) et à la nécessité de monter des dossiers, les élus ont mis en place un bureau de l'habitat. Il permet d'accéder aux **[1 122 819 euros réservés par l'Etat, via l'Anah, dans le cadre de l'OPAH du territoire.](#)** A ces financements, **une enveloppe de 200 000 euros supplémentaires a été mise en place par les élus de la CC2V.** L'OPAH permet aux propriétaires bailleurs et occupants de bénéficier de subventions pour améliorer leur logement. Les objectifs du nouveau programme sont :

- de lutter contre le logement indigne et très dégradé,
- de favoriser le maintien à domicile des personnes,
- de lutter contre la précarité énergétique.

Amélioration énergétique

Exemple pour des travaux d'isolation, changement de mode de chauffage, changement de menuiseries, installation d'une VMC...

Montant de travaux HT = 15 000 € (16 125 € TTC)

Aides possibles :

- Anah : 7 500 €
- Prime Habiter Mieux (Anah) : 1 500 €
- CC2V : 1 000 €
- Conseil Départemental : 2 500 €

Reste à charge du propriétaire : 3 625 € soit 22% du coût des travaux.

Total des aides 78%

Adaptation du logement au handicap

Exemple pour des travaux de remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'une barre de maintien...

Montant de travaux HT = 8 000 € (8 800 € TTC)

Aides possibles :

- Anah : 4 000 €
- CC2V : 1 000 €
- Conseil Départemental : 1 500 €

Reste à charge du propriétaire : 2 300 € soit 26% du coût des travaux.

Total des aides 74%

ATTENTION : ces montants sont donnés à titre indicatifs. Ils sont déterminés en fonction du projet et de la situation de la personne.

[Prendre rendez-vous lors d'une permanence](#)

ATTENTION : En juillet et août les permanences de l'OPAH auront lieu une semaine sur deux :

Thourotte :

- 18/07
- 01/08
- 29/08

Ribécourt-Dreslincourt :

- 16/07
- 30/07
- 13/08
- 27/08

Toute l'année, la CC2V propose **des permanences** pour répondre à toutes vos questions sur :

- le **financement de travaux** (OPAH)
- des **conseils juridiques** (ADIL)
- la **construction grâce à un architecte conseil** (CAUE)
- les **économies d'énergie** (ADIL)

[[nid:3203]]